

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3221)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS90

présenté par
Mme Michèle Delaunay, rapporteure

ARTICLE 39 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, introduit au Sénat, demande la remise au Parlement d'un rapport portant sur la reconnaissance de la sclérose en plaque au titre des maladies ouvrant droit au congé de longue durée pour les fonctionnaires.

Or des négociations avec les organisations syndicales sur la santé et la sécurité au travail ont notamment pour ambition de réviser la liste des maladies ouvrant droit à ce type de congé pour les fonctionnaires.

Dans l'attente des conclusions de ces négociations, il est proposé de supprimer cet article.